

POUTRE D'ÉQUILIBRE

FR BE

POUTRES D'ÉQUILIBRE

Notice de montage et d'utilisation

NL BE

BALANCEERBALK

Montage- en gebruiksaanwijzing

DE AT CH

BALANCIERBALKEN

Montage- und Gebrauchsanweisung

IAN 477381_2401

FR

Légende des pictogrammes utilisés

	Instructions de sécurité
	Instructions de manipulation

Poutres d'équilibre

● Introduction

Nous vous félicitons pour l'achat de votre nouveau produit. Vous avez opté pour un produit de grande qualité. Avant la première mise en service, vous devez vous familiariser avec toutes les fonctions du produit. Veuillez lire attentivement le mode d'emploi ci-dessous et les consignes de sécurité. N'utilisez le produit que pour l'usage décrit et les domaines d'application cités. Conserver ces instructions dans un lieu sûr. Si vous donnez le produit à des tiers, remettez-leur également la totalité des documents.

● Utilisation conforme

Le produit est un jouet d'équilibre et est destiné à un usage en intérieur par des enfants de 2 ans et plus. Il peut supporter une charge maximale de 50 kg. Le produit est uniquement conçu pour un usage domestique privé et non pour un usage professionnel.

● Contenu livré et description des pièces

- 4 barres d'équilibre [1] - [4]
- 3 éléments de raccord double face [5]
- 2 éléments de raccord une face [6]
- 1 notice de montage et d'utilisation

● Caractéristiques techniques

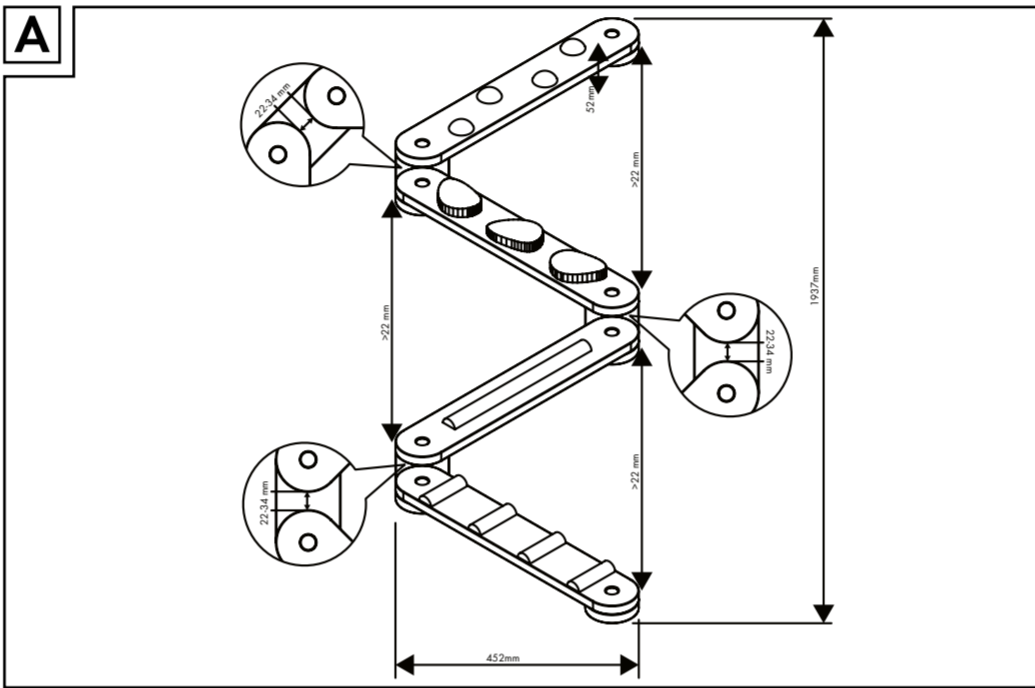
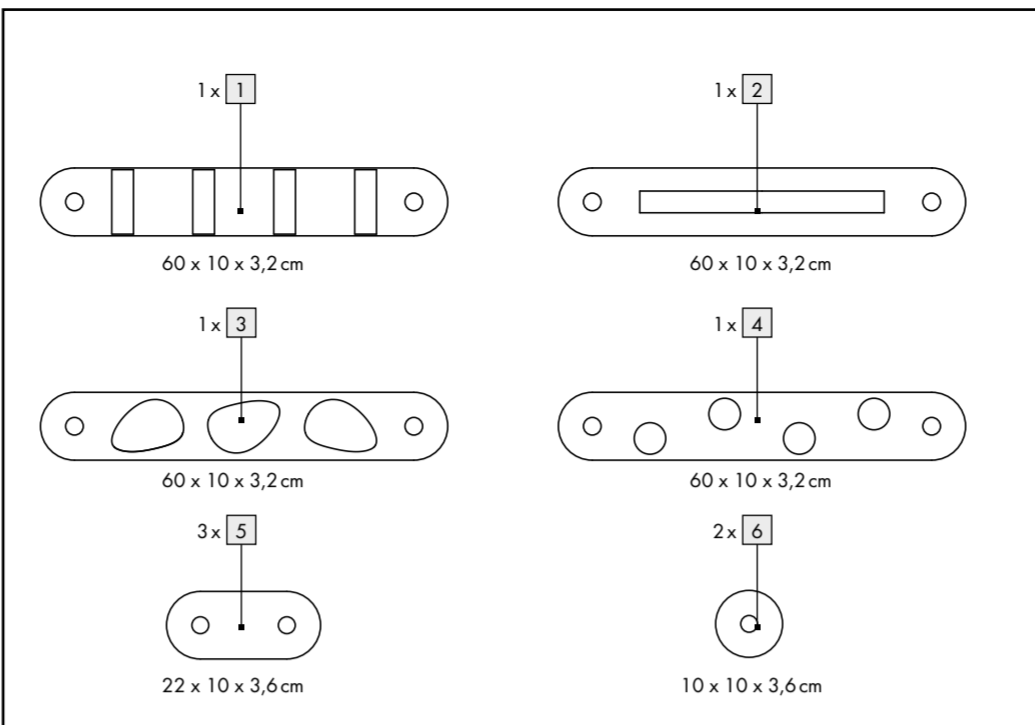
Dimensions (monté) : env. 240 cm x 10 cm x 5 cm
(l x h x p)

Charge max. : 50 kg

Consignes de sécurité

- Attention !** Le produit convient aux enfants âgés de 2 ans et plus.
- Attention !** Charge maximale supportée : 50 kg
- Attention !** Uniquement réservé à un usage en intérieur.
- Attention !** Uniquement pour un usage domestique.

- Attention !** Tous les matériaux d'emballage et de fixation ne font pas partie du jouet et doivent, pour des raisons de sécurité, toujours être jetés avant de remettre le produit aux enfants pour qu'ils puissent jouer avec.
- Attention !** Respectez scrupuleusement les instructions de montage et contrôlez la distance entre les barres d'équilibre [1] - [4]. Celles-ci doivent être parfaitement fixées.
- Attention !** Il existe un risque de coincement lorsque le produit est mis en mouvement.
- Avant utilisation, lisez la notice de montage et d'utilisation.
- Assemblage uniquement par des personnes adultes.
- Assurez-vous que le produit et ses composants ne soient remis à l'enfant qu'à l'état monté.
- Utilisation uniquement sous la surveillance directe d'adultes.
- Avant chaque utilisation, contrôlez le bon état du produit afin de détecter la présence de dommages ou de traces d'usure.
- Placer le produit sur une surface lisse et s'assurer que tous les raccords sont corrects et stables. Ne pas déplacer.
- Assurez-vous que le produit est correctement stabilisé avant de l'utiliser.
- Assurez-vous que toutes les pièces sont reliées les unes aux autres de manière correcte et stable et qu'elles ne peuvent pas bouger.
- Utilisez le produit uniquement sur des supports antidérapants, p. ex. moquettes collées ou tapis antidérapants de grande surface voire sols avec fonction d'amortisseur.
- Ne pas utiliser sur des tapis d'entrée ou des tapis décoratifs non fixés au sol et non sécurisés contre le glissement, ainsi que sur des sols lisses, du carrelage, du parquet ou des sols stratifiés.
- LE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE MODIFIÉ PAR L'UTILISATEUR.**
- Il est recommandé de placer la barre d'équilibre sur une surface de sol sûre et à 2 m au moins de toute structure ou obstacle, comme p. ex. des cordes à linge ou des câbles électriques.
- PRUDENCE ! RISQUE DE BLESSURE !** Une manipulation inappropriée du produit peut entraîner des blessures graves.
- Veillez à ce que les barres d'équilibre [1] - [4] soient toujours bien fixées.



- Veillez à ce que le produit ne soit utilisé que par un enfant.
- Porter des chaussures lors de l'utilisation.
- Utiliser le produit exclusivement à l'état sec.
- Assurez-vous qu'aucun autre objet, p. ex. boîtes, jouet, etc., ne se trouve sur ou sous le produit.
- Risque de dégâts matériels !** Une manipulation inappropriée du produit peut l'endommager. Posez le produit sur une surface facilement accessible, plane, sèche et suffisamment stable.
- Ne placez pas le produit sur des rebords.
- N'utilisez pas le produit si des pièces sont fissurées, fendues ou déformées.
- Remplacez les pièces endommagées uniquement par des pièces de rechange d'origine appropriées.

● Montage

- Montez le produit comme représenté sur les figures A-D.
- En cas de montage incorrect, il existe un risque de coincement des doigts ou des orteils.
- Assurez-vous que toutes les pièces sont correctement montées en conformité avec les figures.

● Nettoyage, entretien et stockage

- N'utilisez pas de produits nettoyants corrosifs ou agressifs, de brosses métallique ou en nylon, ou bien d'outils de nettoyage aiguisés, comme couteaux, grattoirs et autres, étant donné que ceux-ci pourraient endommager la surface du produit.
- Nettoyez le produit uniquement avec un chiffon doux et sec.
- Avant de jouer, vérifiez régulièrement le parfait état de toutes les pièces et contrôlez chaque semaine le produit quant à la présence de cassures et traces d'usure.
- Avant chaque utilisation, contrôlez le bon état du produit afin de détecter la présence de bords coupants.
- Rangez le produit toujours à l'état sec et hors de portée des enfants, dans un lieu fermé et sûr, et par une température ambiante comprise entre +5 °C et +20 °C.

● Mise au rebut

L'emballage se compose de matières recyclables pouvant être mises au rebut dans les déchetteries locales.

Votre mairie ou votre municipalité vous renseignera sur les possibilités de mise au rebut des produits usagés.



Le produit ainsi que les accessoires et les matériaux d'emballage sont recyclables et relèvent de la responsabilité élargie du producteur. Éliminez-les séparément, en suivant l'Info-tri illustrée, dans l'intérêt d'un meilleur traitement des déchets. Le logo Triman n'est valable qu'en France.

● Garantie

Article L217-16 du Code de la consommation
Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

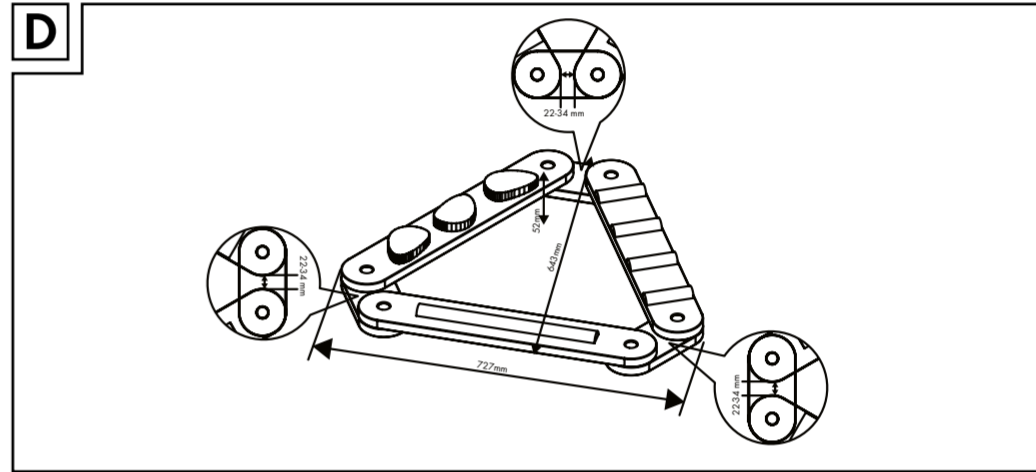
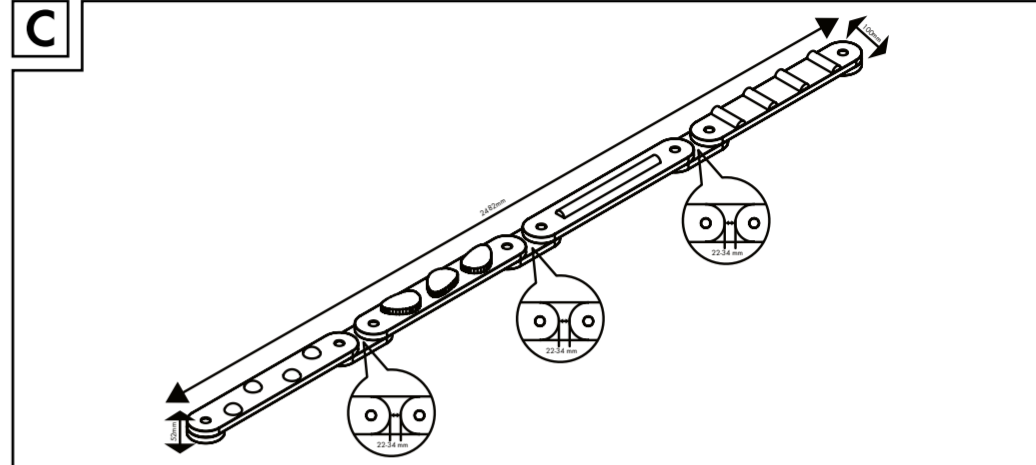
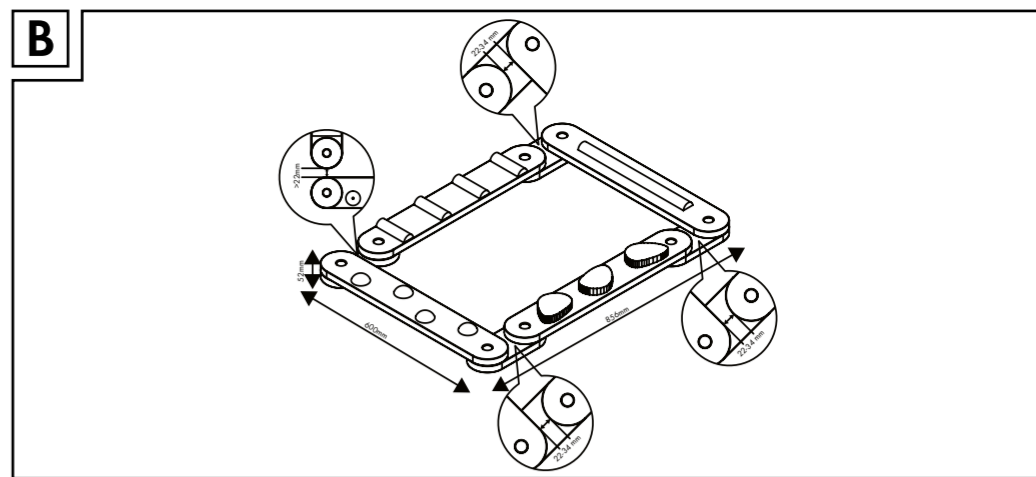
Indépendamment de la garantie commerciale souscrite, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L217-4 à L217-13 du Code de la consommation et aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

Article L217-4 du Code de la consommation
Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation

Le bien est conforme au contrat :
1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;



- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article 1641 du Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 1er alinéa du Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du produit sont disponibles pendant la durée de la garantie du produit.

Le produit a été fabriqué selon des critères de qualité stricts, et contrôlé consciencieusement avant sa livraison. En cas de défaut de matériau ou de fabrication, vous avez des droits légaux vis-à-vis du vendeur du produit. Vos droits légaux ne sont en aucun cas limités par notre garantie mentionnée ci-dessous.

La garantie de ce produit est de 3 ans à partir de la date d'achat. La période de garantie commence à la date d'achat. Conservez l'original de la preuve d'achat dans un endroit sûr car ce document est nécessaire pour prouver l'achat.

Tout dommage ou défaut déjà présent au moment de l'achat doit être signalé immédiatement après le déballage du produit.

Si le produit présente un défaut de matériau ou de fabrication dans les 3 ans qui suivent la date d'achat,

nous le réparons ou le remplacerons - à notre choix - gratuitement pour vous. La période de garantie n'est pas prolongée par une demande de garantie acceptée. Cette mesure s'applique également pour les pièces remplacées et réparées.

Cette garantie est annulée si le produit a été endommagé ou utilisé ou entretenu de manière incorrecte.

La garantie couvre les défauts de matériels et de fabrication. Cette garantie ne couvre pas les pièces du produit soumises à une usure normale, et qui sont donc considérées comme des pièces d'usure (par exemple les piles, les piles rechargeables, tuyaux, les cartouches d'encre), ni les dommages aux pièces fragiles, par exemple les interrupteurs ou les pièces en verre.

● Faire valoir sa garantie

Pour garantir la rapidité d'exécution de la procédure de garantie, veuillez respecter les indications suivantes :

Veillez conserver le ticket de caisse et la référence du produit (IAN 477381_2401) à titre de preuve d'achat pour toute demande.

Le numéro de référence de l'article est indiqué sur la plaque d'identification, gravé sur la page de titre de votre manuel (en bas à gauche) ou sur un autocollant apposé sur la face arrière ou inférieure du produit. En cas de dysfonctionnement du produit, ou de tout autre défaut, contactez en premier lieu le service après-vente par téléphone ou par e-mail aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Vous pouvez alors envoyer franco de port tout produit considéré comme défectueux au service clientèle indiqué, accompagné de la preuve d'achat (ticket de caisse) et d'une description écrite du défaut avec mention de sa date d'apparition.

● Service après-vente

FR Service après-vente France
Tél. : 0800904879
E-Mail : owim@lidl.fr

● BE Service après-vente Belgique

Tél. : 080071011
Tél. : 80023970 (Luxembourg)
E-Mail : owim@lidl.be

